

**FORMULAIRE D'ADHESION - Année universitaire 2019-2020**

**Demander à retourner au responsable de l'activité principale choisie ou au secrétaire de l'association  
Christian BOULINGUEZ, bât P7 bureau ASP ou Polytech Lille bureau A-002.**

**Pièces à joindre :**

- La carte d'adhérent à l'ASP si vous étiez adhérent(e) l'année dernière
- La photocopie de la Carte Multi Services (CMS) ou carte Personnel
- Une enveloppe non affranchie portant vos nom, prénom et adresse administrative
- Un chèque bancaire ou CCP de 15 € à l'ordre de l'ASP ULille (montant de la cotisation fixée par l'Assemblée Générale)
- Un certificat d'inscription pour les doctorants

**Vous êtes :**

- 1°) Membre actif :  Personnel de l'université de Lille (ou assimilé ou retraité)  
 Doctorants (1)

- 2°) Autre :  Conjoint

Civilité, Nom et Prénom.....

N° de Sécurité Sociale.....

N° personnel (carte multi services) : .....

Adresse administrative (composante et bât.) :.....

Tél. et adresse de messagerie :.....

Activité sportive principale choisie :.....

Activité sportive secondaire choisie :.....

J'autorise M. le Président de l'ASP ULille à s'informer auprès des services correspondants de l'administration afin de vérifier que mon emploi principal est bien affecté à l'université de Lille (2)

Je certifie être conjoint (art. 2 au verso) d'un membre actif (art. 1 au verso) (2)

NOM, Prénom et tél. du membre actif : .....

Je m'engage à m'assurer que mon état de santé ne contre-indique pas la pratique du ou des sports choisi(s) dans le cadre des activités de l'ASP ULille.

Date :

Signature :

(1) Cette dérogation (art. 1 au verso) est réservée aux doctorants de l'université de Lille: fournir obligatoirement un certificat d'inscription

(2) Rayer les mentions inutiles

L'adhésion à l'ASP ULille entraînant l'inscription à une assurance complémentaire pour les accidents survenant dans le cadre des activités de l'association, veuillez remplir complètement la demande située au verso.

**La carte donne accès à l'ensemble des activités de l'ASP ULille du 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre de l'année universitaire suivante et sera exigée à partir du 1er octobre.**

Elle devra être présentée, sur les installations sportives, à la demande de l'un des responsables du Service des Sports (SUAPS) ou de l'ASP ULille.

---

#### **RAPPEL DES ARTICLES DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASP ULille CONCERNANT L'ADHESION**

**Article 1** - Peut être **membre actif** - à condition d'avoir payé sa cotisation - toute personne qui a son emploi principal affecté au service de l'université de Lille. Peuvent être assimilés à cette catégorie, les doctorants qui en font la demande.

**Article 2** - Le conjoint d'un **membre actif** (art.1) peut, en acquittant la cotisation, devenir adhérent à l'ASP ULille en qualité de **membre conjoint**.

**Article 3** - Durant la période hivernale, les installations couvertes sont utilisées **PRIORITAIREMENT** par les membres actifs. Les cartes conjoint, ne donnent pas droit, seules, à réservation d'un terrain. Il faut au moins une carte de membre actif et une autre carte. Les personnes étrangères à l'ASP ULille doivent s'adresser au Service des Sports (SUAPS).

**TENNIS** : Rappel des règles de fonctionnement.

Il est demandé :

- *salles couvertes* :

- de préférence et dès nécessité, de jouer à 4 par terrain
- de limiter à 4 le nombre de balles par terrain
- de renvoyer les balles aux collègues
- pour des raisons évidentes de sécurité, d'éviter que des enfants (ou des chiens) ne circulent et ne s'amuse dans la salle
- de permuter à heure précise
- de ne pas "faire du mur" dans la salle Vallin
- de ne pas perturber les activités qui ont lieu avant et après les créneaux horaires réservés à l'ASP ULille
- de veiller à maintenir l'installation propre et rangée comme elle l'était ou aurait dû l'être à votre arrivée
- de veiller à démonter et ranger les filets de tennis à leurs emplacements sur les murs après utilisation

- *terrains extérieurs* :

- de respecter les consignes du Service des Sports (SUAPS)
- de respecter les créneaux, y compris ceux de réservation
- de jouer quand on a réservé ou d'avertir le Service des Sports en cas d'impossibilité
- de fournir pour 1 terrain et 1 heure, 2 cartes de l'ASP ULille, dont au moins une de membre actif. Tous les joueurs sur un terrain doivent être titulaires d'une carte.
- de veiller à maintenir l'installation propre et rangée comme elle l'était ou aurait dû l'être à votre arrivée